



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 597/2014**,* ****

Communication présentée par : K. D. S.
(représenté par un conseil, Marie-Pierre Labbé)

Au nom de : K. D. S.

État partie : Canada

Date de la requête : 22 avril 2014 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers le Togo

Réuni le 6 novembre 2017, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré l'envoi de trois rappels et étant donc dans l'incapacité de poursuivre la procédure, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 597/2014.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 février 2018).

** Adoptée par le Comité à sa soixante-deuxième session (6 novembre-6 décembre 2017).

*** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

